



## FILIERE CULTURELLE

# CONCOURS D'ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES SESSION 2023

## Spécialité(s) : BIBLIOTHEQUE, MUSEE, ARCHIVES

*Le concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques 2023 a été organisé par le Service Interrégional des Concours du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux de Bretagne, de Normandie et des Pays de la Loire.*

### I – Concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques

#### A - Calendrier

Période d'inscription	Du 11 octobre 2022 au 24 novembre 2022
Période de retrait des dossiers	Du 11 octobre 2022 au 16 novembre 2022
Date limite de retour des dossiers	Le 24 novembre 2022
Epreuve(s) écrite(s) d'admissibilité	Le 25 mai 2023
Réunion de jury d'admissibilité	Le 06 juillet 2023
Epreuve(s) orale(s) d'admission	26, 27 et 28 septembre 2023
Réunion de jury d'admission	28 septembre 2023

#### B – Inscriptions

Sur les 1363 candidats qui se sont préinscrits à ce concours entre le 11 octobre et le 16 novembre 2022, 1188 candidats ont validé leur inscription avant la date limite fixée au 24 novembre 2022.

Parmi ces 1188 candidats, 50 n'ont pas été admis à concourir faute de remplir les conditions requises et 60 ont annulé leur inscription.

Ainsi, 1078 candidats ont été admis à concourir, répartis comme suit selon les voies de concours et les spécialités :

SPECIALITES	ADMIS A CONCOURIR (y compris les sous réserve)			
	Concours externe	Concours interne	3 <sup>ème</sup> concours	TOTAL
BIBLIOTHEQUE	282	293	42	617
MUSEE	253	91		344
ARCHIVES	80	37		117
<b>TOTAL</b>	<b>615</b>	<b>421</b>	<b>42</b>	<b>1078</b>

Parmi ces 1078 candidats admis à concourir, 123 candidats ont été admis à concourir sous réserve de présenter la (ou les) pièce(s) manquante(s) à leur dossier, au plus tard à la date de la première épreuve.

Le grand nombre de candidats admis à concourir sous réserve au concours externe s'explique notamment par les conditions d'accès conduisant certains d'entre eux à saisir la commission d'équivalence du CNFPT. Ainsi, 41 candidats ont déclaré avoir déposé une demande d'équivalence de diplôme parallèlement à leur inscription au concours et 82 candidats ont été redirigés vers la commission d'équivalence par nos services, après examen de leur dossier d'inscription.

Au final, et après étude des dossiers des candidats ayant retourné la décision émise par la commission d'équivalence, 18 équivalences ont été accordées, 4 ont été refusées. Il est à noter que sur les 41 candidats qui ont déclaré avoir saisi spontanément la commission d'équivalence, seulement 11 d'entre eux étaient présents aux épreuves écrites.

Enfin, 10 candidats au concours externe ont bénéficié d'une dispense de diplôme en tant que « père ou mère de 3 enfants ».

### C – Postes ouverts

Le nombre total de postes ouverts s'élève à 51, répartis de la manière suivante :

- concours externe : 19 postes,
- concours interne : 25 postes,
- troisième concours : 7 postes.

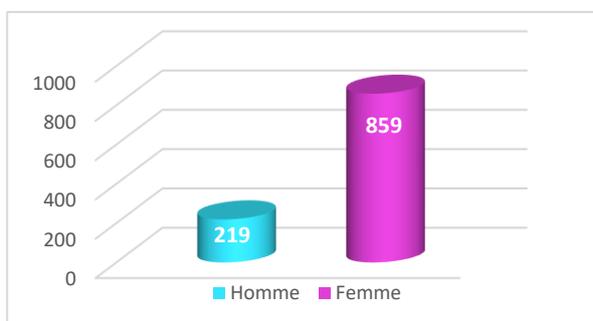
SPECIALITES	Concours externe	Concours interne	3 <sup>ème</sup> concours	TOTAL
BIBLIOTHEQUE	12	18	7	37
MUSEE	3	3		6
ARCHIVES	4	4		8
<b>TOTAL</b>	<b>19</b>	<b>25</b>	<b>7</b>	<b>51</b>

## II - Candidats

### A - Origine géographique

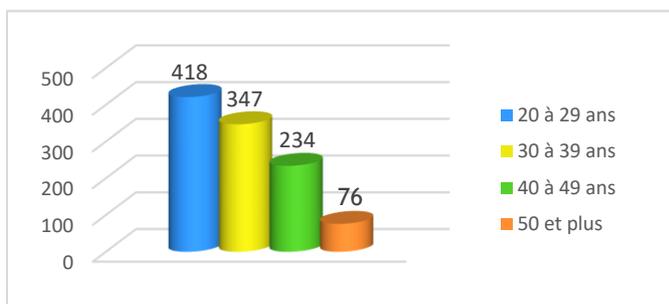
REGION	ADMIS A CONCOURIR (y compris les sous réserve)	
	Nombre	Total
Bretagne	424	<b>883</b>
Pays de la Loire	282	
Normandie	177	
Hors Grand Ouest	195	<b>195</b>

### B - Répartition Hommes-Femmes



Toutes voies de concours confondues, les femmes représentent la grande majorité des admis à concourir (80 %).

### C - Tranches d'âge

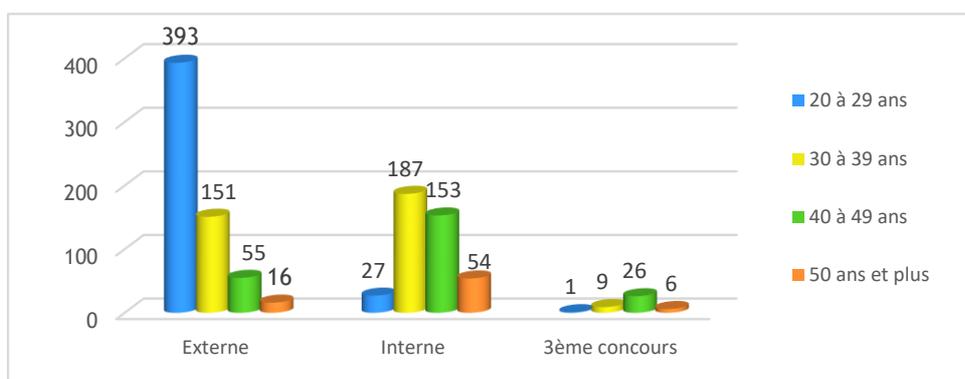


39 % des candidats ont entre 20 et 29 ans

32 % des candidats ont entre 30 et 39 ans

22 % des candidats ont entre 40 et 49 ans

7 % des candidats ont plus de 50 ans



### III – Epreuve(s) écrite(s) d’admissibilité

#### A - Déroulement

Les épreuves écrites se sont déroulées le 25 mai 2023 au Parc des Expositions de Rennes et au Centre de Gestion d’Ille et Vilaine pour les 26 candidats bénéficiant d’un aménagement d’épreuve accordé dans le cadre des dispositions applicables aux personnes en situation de handicap.

Sur les 1078 candidats admis à concourir, **650 étaient présents aux épreuves écrites** soit un taux d’absentéisme de 40 %. Pour information, 1232 candidats avaient été convoqués à la session 2021 de ce concours, 601 étaient présents (51 % d’absentéisme).

	Candidats admis à concourir	Candidats présents	Taux d’absentéisme
Concours externe	615	296	52 %
Concours interne	421	325	23 %
Troisième concours	42	29	31 %
<b>TOTAL</b>	<b>1078</b>	<b>650</b>	<b>40 %</b>

SPECIALITES	Candidats admis à concourir	Candidats présents	Taux d’absentéisme
BIBLIOTHEQUE	617	389	37%
MUSEE	344	185	46 %
ARCHIVES	117	76	35 %
<b>TOTAL</b>	<b>1078</b>	<b>650</b>	<b>40 %</b>

#### B - Nature de(s) épreuve(s) et analyse des résultats

La note de cadrage de(s) épreuve écrite(s) ainsi que les sujets complets sont en ligne sur le site internet du CDG 35, [www.cdg35.fr](http://www.cdg35.fr), rubrique « Passer un concours ». Les sujets ne comportent pas d’indications de correction.

Il est attribué une note de 0 à 20.

Conformément à la réglementation, chaque copie, rendue anonyme par le candidat, a fait l’objet d’une double correction. Au total, 42 intervenants ont participé à la correction des copies des différentes épreuves.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à ces épreuves écrites d’admissibilité entraîne l’élimination du candidat. Les candidats au concours externe ont deux épreuves obligatoires : le questionnaire et la rédaction d’une note. Les candidats au concours interne et au troisième concours ont une seule épreuve obligatoire : la rédaction d’une note.

## **1 – Epreuve de questionnaire (concours externe uniquement)**

Le libellé de l'épreuve écrite est le suivant : Un questionnaire de 3 à 5 questions destinées à vérifier les connaissances du candidat dans la spécialité choisie au moment de l'inscription.

*Durée : 3 heures ; coefficient : 3*

**Résultats de cette épreuve :**

<b>SPECIALITE</b>	<b>Nb de copies</b>	<b>Moyenne générale</b>	<b>Note la plus haute</b>	<b>Note la plus basse (sans les 0)</b>	<b>Nombre de 0</b>	<b>Nb de notes éliminatoires</b>
<b>BIBLIOTHEQUE</b>	<b>128</b>	<b>9.41</b>	18.50	1	0	11
<b>MUSEE</b>	<b>122</b>	<b>9.30</b>	18.00	3.00	0	9
<b>ARCHIVES</b>	<b>45</b>	<b>8.86</b>	15.25	4.00	0	1

167 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 / 20, soit près de 43 % des candidats présents.

21 candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve, soit 7 % des copies.

**Observations générales des correcteurs :**

### **Spécialité Bibliothèque**

**Sujet :**

Les questions variées, portaient sur des sujets très ancrés dans l'actualité professionnelle. Les candidats avaient matière à développer leurs connaissances et leurs réflexions sur les textes récents fondateurs des politiques publiques et de la lecture publique (notamment les textes législatifs), tout en intégrant des exemples pour illustrer leurs propos. Ces questions ont permis aisément d'évaluer la capacité des candidats à contextualiser, associer, synthétiser et organiser leur devoir.

**Niveau des candidats :** D'une manière globale, les candidats avaient des connaissances sur chacun des 4 sujets, et ont pu citer de nombreux exemples. Toutefois, les correcteurs ont ressenti une difficulté pour beaucoup des candidats, à évoquer le cadre législatif et à mettre en regard les politiques publiques avec les actions et les projets à mener. Une difficulté également à « penser la pratique » dans un cadre plus vaste.

### **Spécialité Musée**

**Sujet :**

Les questions très orientées « publics » sont conformes au cadrage et en prise avec l'actualité récente du secteur culturel. Toutefois la formulation des questions et certaines notions ont pu déstabiliser certains candidats. Les questions 1, 2 et 4 portant sur des sujets de culture plus transversaux ne nécessitaient pas des seules et pures connaissances du métier. La question 3 du « 1% artistique » a semblé plus clivante : beaucoup d'absences de réponse ou de réponses hors-sujet.

**Niveau des candidats :**

Les très bonnes copies sont celles des candidats qui ont su problématiser les sujets, définir les thèmes et apporter un éclairage clair et précis. Plusieurs d'entre elles font également état du cadrage législatif. Orthographe plutôt correcte dans l'ensemble. La question 1 a souvent posé difficulté. La plupart des copies restent trop confuses, manquant de problématisation et de définitions. Les sujets sont survolés et mal appréhendés, et les enjeux souvent mal compris. Certains candidats, malgré des connaissances certaines, ont des difficultés à structurer leurs réponses et à les illustrer avec des exemples pertinents. Les correcteurs font remarquer un manque d'analyse et d'argumentation, notamment pour la question 1 à 8 points, qui demandait à être plus développée. Quelques copies beaucoup plus faibles, démontrent le manque de connaissances, notamment de la fonction publique territoriale.

## Spécialité Archives

**Sujet** : Les questions, correspondant bien au niveau du concours, sont tout à fait en lien avec les enjeux actuels du métier d'archiviste et portent sur des notions et thèmes incontournables pour un ACPB.

**Niveau des candidats** : D'une manière générale, la qualité rédactionnelle est acceptable. Les réponses manquent cependant d'organisation, avec un plan argumentatif flou. Beaucoup de questions sont traitées trop partiellement.

### 2 – Epreuve de note

Cette épreuve consiste en la rédaction d'une note à l'aide des éléments d'un dossier portant sur la spécialité choisie par le candidat au moment de l'inscription.

*Durée : 3 heures ; coefficient 3*

**Résultats de cette épreuve par voie de concours et par spécialité :**

#### CONCOURS EXTERNE

SPECIALITE	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de 0	Nb de notes éliminatoires
BIBLIOTHEQUE	127	<b>9.42</b>	15.75	1.50	1	7
MUSEE	122	<b>10.20</b>	16.00	4.50	0	1
ARCHIVES	46	<b>10.73</b>	16.00	6.00	0	0

#### CONCOURS INTERNE

SPECIALITE	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de 0	Nb de notes éliminatoires
BIBLIOTHEQUE	232	<b>9.16</b>	17.00	2.00	1	30
MUSEE	63	<b>10.42</b>	15.50	4.00	1	2
ARCHIVES	30	<b>12.24</b>	17.25	8.00	0	0

#### 3<sup>ème</sup> CONCOURS

SPECIALITE	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de 0	Nb de notes éliminatoires
BIBLIOTHEQUE	29	<b>9.26</b>	15.00	1.00	0	1

321 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 / 20, soit près de 49 % des candidats présents.

41 candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve, soit 13 % des copies.

## Observations générales des correcteurs :

### Spécialité Bibliothèque

**Sujet :** Le sujet clair, classique, répond à une problématique courante dans l'exercice de la profession. Il est parfaitement d'actualité au regard des mutations du paysage des bibliothèques territoriales (préoccupation actuelle sur l'exercice des droits culturels, la participation des publics, la démographie des petites villes...). Les documents proposés sont variés, pertinents, sans difficulté particulière de compréhension. Ils permettaient aux candidats de dégager assez vite un plan afin de répondre aux enjeux du sujet et aux problématiques posées par la gestion du bénévolat en bibliothèque.

**Niveau des candidats :** Les meilleurs candidats ont su faire preuve d'une bonne maîtrise de la méthodologie et ont bien articulé la note en soignant problématiques, titres et transitions. Une majorité de candidats a respecté le formalisme de la note et a plutôt bien compris le sujet et les documents. Ils sont toutefois nombreux à manquer de hauteur sur les textes, ayant comme conséquence de ne pas réussir à les faire résonner entre eux. Les correcteurs remarquent souvent une difficulté à développer les argumentations et à illustrer par des exemples présents dans le dossier. De trop nombreuses copies montrent des faiblesses autant sur la forme que sur l'expression écrite (vocabulaire parfois familier, nombreuses fautes d'orthographe et de syntaxe). Les candidats au concours externe ont souvent fait une analyse trop scolaire, résultant d'un manque de connaissances de l'environnement professionnel et d'appréhension des enjeux du métier. Certains n'ont ainsi pas compris l'utilité de la note en tant qu'outil d'aide à la décision.

### Spécialité Musée

**Sujet :** Le sujet est conforme au cadrage de l'épreuve et correspond à des actualités récentes ou récurrentes. Le dossier est complet et pertinent avec des documents intéressants à exploiter et d'un niveau adapté au concours de catégorie B.

**Niveau des candidats :** Le niveau des candidats est assez homogène, sans grande disparité. Une majorité a compris l'intérêt du sujet et sa pertinence au vu de l'actualité. La forme de la note est respectée dans l'ensemble. Certains candidats sont parvenus à réaliser une analyse pertinente du sujet en intégrant bien les informations du dossier dans leur développement. Certaines notes restent toutefois incomplètes et le dossier n'est pas toujours suffisamment exploité dans sa globalité. Quelques candidats se contentent de résumer les documents, sans véritable analyse, ni problématique et peinent à se détacher alors des textes. Le niveau de syntaxe et d'orthographe n'est pas toujours suffisant pour ce type de concours. Le travail de note avec son formalisme traité de manière trop scolaire. La moitié des copies comportent un nombre trop important de fautes et/ou de formulations maladroites.

### Spécialité Archives

#### **Sujet :**

Le sujet est intéressant et d'actualité, conforme aux attendus du concours. Le dossier est assez dense, avec des textes variés et plutôt bien choisis, d'un niveau de difficulté moyen. Celui-ci accorde toutefois une place légèrement importante au retour d'expériences des Archives diplomatiques de la Courneuve, ainsi qu'aux nouvelles modalités d'accueil du public dans les espaces récents. Les attendus de la note sont clairs et posés.

**Niveau des candidats :** L'exercice de la note est globalement compris. Les documents ont également été bien traités dans l'ensemble. Les candidats ont presque toujours su rappeler les missions fondamentales des archives, preuve d'un socle métier connu. L'impact du numérique n'a pas été saisi par les candidats. Toutefois, les devoirs restent souvent trop scolaires, les candidats peinant à se détacher des textes pour mettre en perspective le sujet. La moitié des copies comportent de trop nombreuses fautes et formulations maladroites.

## C - Rupture d'anonymat et non-respect des consignes

Avant de fixer le seuil d'admissibilité, le jury prend connaissance des ruptures éventuelles d'anonymat de copies de candidats n'ayant pas respecté les règles pourtant inscrites sur le règlement général des concours, sur les sujets, sur les consignes écrites et rappelées plusieurs fois oralement.

Aucune copie n'a été soumise au jury.

## D - Candidats admissibles

Après avoir examiné les résultats des épreuves d'admissibilité, le jury fixe les seuils d'admissibilité ainsi :

SPECIALITE	Concours externe		Concours interne		Troisième concours	
	Seuil	Nb admissibles	Seuil	Nb admissibles	Seuil	Nb admissibles
BIBLIOTHEQUE	11.50	30	12,00	49	12,00	5
MUSEE	13.75	12	13.75	12	Aucun poste ouvert	
ARCHIVES	11.50	12	13,00	14	Aucun poste ouvert	
TOTAL		54		75		5

Soit 134 candidats admissibles

## IV – Epreuve(s) orale(s) d'admission

### A - Déroulement

L'épreuve orale d'admission d'entretien avec le jury s'est déroulée sur 3 jours du 26 au 28 septembre 2023 au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine à Thorigné-Fouillard.

Pour cette session uniquement, et conformément à la réglementation adoptée en raison l'épidémie de covid-19, les épreuves facultatives d'admission (épreuve orale d'informatique portant sur les multimédias et épreuve de langue) des concours externe, interne et troisième concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques ont été supprimées.

### Epreuve d'entretien

Sur les 134 convoqués, 132 étaient présents, soit un taux d'absentéisme de 1.50 %

Les libellés réglementaires de l'épreuve d'entretien sont les suivants, selon la voie de concours :

Concours externe	Concours interne	Troisième concours
<b>Un entretien</b> ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie par le candidat. <b>Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 3</b>	<b>Un entretien</b> ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie par le candidat. <b>Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 3</b>	<b>Un entretien</b> ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses connaissances, son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi que sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel. <b>Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 3</b>

## B - Résultats de l'épreuve orale

Les résultats de cette épreuve orale, qui s'est déroulée du 26 au 28 septembre 2023, sont les suivants :

SPECIALITES	CONCOURS EXTERNE				CONCOURS INTERNE				3EME CONCOURS			
	Nombre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus basse	Note la plus haute	Nombre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus basse	Note la plus haute	Nombre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus basse	Note la plus haute
Bibliothèque	30	9.69	4.00	19.00	48	12.02	7.00	19.00	5	15.25	14.50	16.00
Archives	12	14.45	8.00	19.00	13	14.42	19.00	9.00	-	-	-	-
Musée	12	13.56	9.50	16.50	12	15	11.50	17.50	-	-	-	-

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve orale d'entretien entraîne l'élimination du candidat.

Les remarques des jurys diffèrent un peu notamment en fonction de la voie de concours et de la spécialité.

En « bibliothèque », les candidats se sont bien préparés avec pour conséquence certains exposés un peu trop récités. Il y a de très belles prestations avec des parcours riches ! Le jury note également que certains candidats sur le grade d'adjoint sont de très bons professionnels avec une bonne gestion de leur fiche de poste mais doivent, pour certains, travailler de façon plus fine leur projection sur les missions du cadre d'emplois supérieur. Il invite également les candidats à bien réfléchir quant à leur inscription sur le 1<sup>er</sup> ou le 2<sup>ème</sup> grade et ce, en fonction et en lien avec leur parcours professionnel. Le jury souligne également que la disparité des territoires joue sur les profils des candidats et que certains, plus isolés, peuvent rencontrer des difficultés supplémentaires pour se préparer.

Les candidats doivent analyser, synthétiser leur pensée et prendre de la hauteur afin de démontrer leur capacité à...

Le niveau des candidats en « Musée » et « Archives » est bon, voire très bon pour certaines des prestations avec des profils très hétérogènes, ayant des compétences pointues et techniques dans des domaines précis, ce qui peut complexifier la projection de certains candidats sur des missions plus transversales et/ou classiques. Des entretiens intéressants avec des candidats très qualifiés !

## C - Candidats admis

Il convient de souligner que lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des trois concours est inférieur au nombre de place offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre des places aux concours externe, interne et 3<sup>ème</sup> concours, dans la limite de 25% de la totalité des places offertes à ces concours ou sur une place au moins.

Le jury après avoir procédé à l'examen de l'ensemble des notes obtenues par les candidats et étudié les possibilités de transfert de postes, a décidé, de retenir les seuils d'admission suivants :

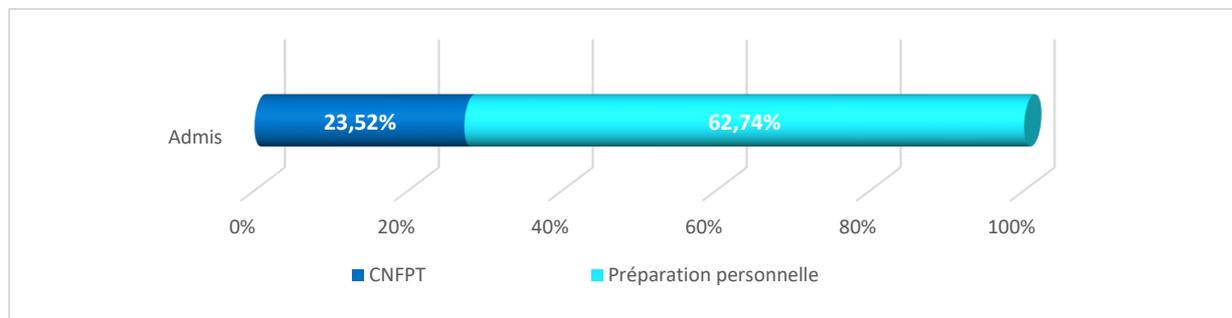
SPECIALITES	Concours externe		Concours interne		Troisième concours	
	Seuil	Nb d'admis	Seuil	Nb d'admis	Seuil	Nb d'admis
Bibliothèque	12.83	12	13.50	20	13.63	5
Musée	15.17	3	15.75	3	-	-
Archives	14.33	4	15.88	4	-	-
TOTAL	-	19	-	27	-	5

**Soit 51 candidats admis**

## D - Préparation aux épreuves et niveau de diplôme des candidats admis

En ce qui concerne la préparation à ce concours, parmi les 51 candidats admis :

- 32 ont déclaré avoir effectué une préparation personnelle aux épreuves : 62.74 %,
- 12 ont déclaré avoir suivi une formation de préparation avec le CNFPT : 23.52 %,



Les 51 candidats admis ont déclaré détenir un diplôme pour :

- 51 % de niveau 7 (bac +5)
- 35 % de niveau 6 (bac + 3 à bac + 4),
- 10 % de niveau 5 (bac + 2),
- 4 % de niveau 4 (bac),

## V – Analyse et conclusion

Le jury institutionnel des concours d'ACPB et d'ACPB ppal de 2ème classe était commun pour ces sessions de concours 2023. Le jury est satisfait du niveau des lauréats inscrits sur la liste d'aptitude et leur souhaite une bonne intégration dans le statut ! Pour les nombreux n'ayant pas démerité, il les invite à persévérer et se représenter à la prochaine session des concours !

Garder en tête que se projeter sur des missions du cadre d'emplois supérieur est nécessaire pour bien se préparer et se présenter devant le jury qui n'a pas vocation à valider les parcours et le professionnalisme certes avéré des candidats sur leur poste actuel ! L'exercice n'est pas toujours simple mais le jury, qui a évalué avec bienveillance et objectivité, félicite encore les lauréats de cette session de concours.

Fait à Thorigné-Fouillard, le 31 juillet 2024

La Présidente du jury,  
Nathalie LE POUAPON  
Conservatrice en cheffe des bibliothèques  
Ville de Lorient (56)